



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.049/DB

OBJET : VENTE D'UNE HYDROGOMMEUSE

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monseurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout pouvoir de l'Etat est impuissamment à l'Etat la Mairie

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : **VENTE D'UNE HYDROGOMMEUSE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

CONSIDERANT le faible emploi de l'hydro gommeuse, acquis en date du 17/12/2021,

CONSIDERANT les coûts de maintenance et d'entretien annuel de la machine,

CONSIDERANT que la machine hydro gommeuse est installée de manière fixe dans un véhicule, qu'elle rend inutilisable pour d'autres usages,

CONSIDERANT la volonté de la société VIVIEN CONSULTING d'acheter la machine en l'état,

CONSIDERANT que l'hydro gommeuse a été évalué à 5 400 € TTC selon le devis DV32702,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : **VENTE D'UNE HYDROGOMMEUSE**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la vente en l'état à la société VIVIEN CONSULTING sise 3 rue des Malines - ZI des Malines 91090 LISSES, la machine hydro gommeuse, non immatriculé, pour la somme de 5 400 euros TTC, selon le devis DC32702, annexé à la présente.

ARTICLE 2 : **PRECISE** les éléments liés à la vente :

Prix de vente : 5 400 euros TTC

-N° inventaire : AUT11866

-Prix d'acquisition : 23 880 euros TTC

-Détails amortissements effectués :

Exercices	Début VNC	Annuité	Cumul amort	fin VNC
2023	23 880.00	3 980.00	3 980.00	19 900.00
2024	19 900.00	3 980.00	7 960.00	15 920.00
Prévisionnel 2025	15 920.00	3 980.00	11 940.00	11 940.00

ARTICLE 3 : **SORT** le bien de l'inventaire de la Ville.

ARTICLE 4 : **PRECISE** que les recettes sont prévues au budget.

ARTICLE 5 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ARTICLE 6 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : **VENTE D'UNE HYDROGOMMEUSE**

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.049/DB

Objet de l'acte : VENTE D'UNE HYDROGOMMEUSE

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine / 2 - Aliénations

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24951_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24951_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025